

## Les élections européennes de 1984

### *Analyse des résultats pour la Belgique*

---

par William FRAEYS,

Ingénieur Commercial ULB.

★

Il a été abondamment souligné que dans la plupart des pays européens et en Belgique en particulier, le scrutin du 17 juin 1984 a pris davantage la valeur d'un test de politique intérieure qu'il n'a reflété un choix posé en raison de critères européens.

Il eut été difficile qu'il en fût autrement, notamment dans notre pays où aucune divergence profonde n'apparaissait entre les listes en présence quant à la nécessité et à la justification de l'œuvre de construction européenne. L'électeur ne pouvait baser son choix que sur deux éléments : sa conception politique de base ou son jugement momentané sur la politique menée dans son propre pays.

Il était en effet possible de marquer une préférence pour une conception libérale, chrétienne ou socialiste de l'Europe ou d'estimer qu'au niveau de Strasbourg la voie écologiste valait d'être suivie. Sans cela, l'électeur devait donner son sentiment, non pas sur la politique et les prises de position européennes d'élus dont on avait fort peu suivi les travaux depuis 1979, mais bien sur la politique plus immédiatement perceptible menée par chacun des gouvernements nationaux. Les électeurs européens ne se privèrent guère de manifester leur peu d'intérêt pour le scrutin, en s'abstenant assez largement d'y participer (1) là où le vote n'était pas obligatoire ou en votant plutôt contre la politique du gouvernement de leur pays, principalement en France et en Grande-Bretagne.

En Belgique, si le taux de participation électorale fut légèrement plus élevé qu'en 1979, tout en demeurant inférieur à ceux des dernières élections législatives, il ne fait guère de doute que les électeurs ont profité

---

(1) La participation fut, pour les 10 pays, de quelque 59 % contre 61,5 % en 1979 (neuf pays).

de leur bulletin de vote du 17 juin 1984 pour donner leur sentiment sur ce qui s'était passé depuis le scrutin législatif de 1981.

Partant de cette constatation, nous orienterons notre analyse des résultats du scrutin de 1984 à la fois sur la comparaison avec ceux des élections européennes de 1979 et des législatives de 1981.

### Deux méthodes d'analyse.

La loi relative à l'élection du Parlement européen instituant deux collèges électoraux (2), il est logique d'analyser les résultats de 1984, au niveau de chacun de ces collèges. Si l'on désire d'autre part insérer les résultats actuels dans l'évolution de ceux des scrutins législatifs des dernières années, il est plus adéquat de les examiner au niveau des trois grandes circonscriptions électorales que sont les cantons flamands, les cantons wallons et les huit cantons bruxellois.

Nous commencerons donc notre analyse par une comparaison entre le scrutin de 1984 et celui de 1979 au niveau du Collège électoral français. D'une part, du Collège électoral néerlandais de l'autre. Nous compléterons cette comparaison par un rapprochement avec les résultats des législatives de 1981 que nous avons recalculés pour chacun des deux collèges.

Dans une étape ultérieure nous situerons chacune des grandes formations politiques dans une perspective à plus long terme et comme les évolutions sont dissemblables pour les trois régions du pays, nous les décrirons séparément pour chacune d'elles.

La comparaison entre les résultats des élections européennes de 1984 et de 1979 tant pour le collège électoral français que pour le collège électoral néerlandais se fait par juxtaposition directe des chiffres publiés (3). Le rapprochement avec les élections législatives de 1981 nécessite une

---

(2) Il y a deux collèges électoraux, l'un français, l'autre néerlandais. Les électeurs du collège électoral français élisent onze représentants ; ceux du collège néerlandais, treize.

Les électeurs ayant leur résidence principale dans la circonscription électorale wallonne (quatre provinces wallonnes et arrondissement de Nivelles) appartiennent au collège français et ceux ayant leur résidence principale dans la circonscription électorale flamande (quatre provinces flamandes et arrondissement de Louvain) au collège néerlandais. Les électeurs ayant leur résidence principale dans la circonscription électorale bruxelloise (arrondissement électoral de Bruxelles-Hal-Vilvorde) appartiennent à l'un de ces deux collèges (en fonction du vote émis pour des candidats flamands ou francophones).

Le dépouillement et la publication des résultats continuent à se faire au niveau du canton électoral traditionnel.

(3) Nous utiliserons les résultats officiels complets tels que publiés au lendemain du scrutin.

estimation des résultats de ces dernières au niveau de chacun des deux collèges électoraux avec une répartition des voix obtenues dans l'arrondissement électoral de Bruxelles par les listes qui n'étaient pas linguistiquement séparées. Pour ce faire nous avons procédé de la manière suivante :

- pour toutes les listes qui se présentaient dans les cantons wallons et dans l'arrondissement de Bruxelles sous une même étiquette (PS, PRL, PSC, etc.) nous avons additionné les voix obtenues en Wallonie et à Bruxelles ;
- nous avons procédé de même pour les listes qui se présentaient sous le même sigle en Flandre et à Bruxelles (SP, PVV, CVP, etc.) ;
- pour les seules listes qui dans l'arrondissement de Bruxelles ne s'étaient pas scindées (Communistes, UDRT-RAD, listes d'extrême gauche, listes diverses) nous avons procédé à une répartition des résultats entre les deux collèges sur base de l'attribution de 80 % des voix obtenues dans les huit cantons bruxellois au collège français et 20 % au collège néerlandais, tandis que nous ajoutions la totalité des voix de ces listes obtenues dans les cinq cantons flamands de l'arrondissement de Bruxelles à celles totalisées dans le collège néerlandais. Le résultat obtenu demeure une estimation, mais nous la croyons proche de la réalité, car sur les 854.258 votes valables recensés en 1981 dans l'arrondissement de Bruxelles, seuls 93.374, soit 10,93 % devaient faire l'objet d'une répartition arbitraire. Par rapport au nombre total de votes valables, les voix réparties représentaient moins de 2 %. Même si nos critères ne reflètent pas totalement la réalité, on voit que la marge d'erreur rapportée à l'ensemble des listes est minime. Nous estimons dès lors que les tableaux qui suivent et qui comparent les résultats des élections européennes et ceux des élections législatives de 1981 sont fiables.

#### A. Par collèges électoraux.

##### 1. *Le collège électoral français.*

Il n'est pas possible de faire débiter l'analyse au niveau du nombre des électeurs inscrits dans chacun des deux collèges électoraux, puisque les électeurs de l'arrondissement de Bruxelles avaient le choix entre des candidats de l'un ou l'autre rôle linguistique et qu'en fonction de ce choix, le vote était rattaché à l'un ou l'autre collège. Nous partirons donc du

nombre de bulletins déposés (4). A partir de ceux-ci nous donnerons les résultats en pourcentages uniquement et non en valeurs absolues pour alléger les tableaux statistiques.

Il a été déposée 2.513.673 bulletins, dont 89,10 % portaient un vote valable. Ce pourcentage est assez nettement supérieur à celui enregistré en 1979, mais ne rejoint cependant pas le niveau des élections législatives de 1981. Il demeure une tranche supplémentaire d'un peu plus de 3 % d'électeurs qui ne désirent pas exprimer un choix lors des élections européennes. Les consignes d'abstention données par l'UDRT y ont peut-être joué un certain rôle, mais ce rôle doit être très marginal. En effet, le taux de blancs et nuls est à peine plus élevé dans l'arrondissement de Bruxelles (11,09 %) et il est moins élevé dans celui de Nivelles (8,65 %) que dans l'ensemble du collège électoral, or, en 1981, le résultat de l'UDRT était très nettement supérieur à Bruxelles et à Nivelles par rapport aux autres arrondissements.

**Elections européennes de 1979 et de 1984 et législatives de 1981**  
**Collège électoral français**

	1979	1984	1981
Bulletins déposés . . . . .	2.452.541	2.513.673	2.573.766
Votes valables . . . . .	85,60 %	89,10 %	92,73 %
Blancs et nuls . . . . .	14,40 %	10,90 %	7,27 %
1. Extrême gauche . . . . .	1,99 %	1,05 %	0,48 %
2. Communistes . . . . .	5,06 %	2,75 %	3,80 %
3. PS . . . . .	27,43 %	34,04 %	32,05 %
4. PSC . . . . .	21,24 %	19,47 %	18,04 %
5. PRL (1) . . . . .	18,60 %	24,14 %	21,60 %
6. FDF . . . . .	—	6,38 %	6,22 %
7. PWE (2) . . . . .	19,74 %	2,32 %	4,32 %
8. Autres listes wallonnes et francophones . . . . .	—	—	1,42 %
9. UDRT . . . . .	—	—	4,90 %
10. Ecologistes . . . . .	5,14 %	9,85 %	6,30 %
11. Divers . . . . .	0,80 %	—	0,87 %

(1) Y compris Parti libéral wallon en 1979 (0,84 %).

(2) En 1979 et 1981 : Rassemblement Wallon . . .

Les pourcentages qui suivent sont toujours exprimés par rapport au total du nombre de votes valables.

Les listes d'extrême gauche reculent assez nettement par rapport à leur résultat de 1979, passant de 1,99 % à 1,05 %. Elles obtiennent cepen-

(4) Même pour ceux-ci, il faut faire une estimation. On ne connaît en effet pas la répartition entre les collèges des bulletins « Blancs et nuls » de l'arrondissement de Bruxelles. Nous avons supposé que ces bulletins se répartissaient entre collèges dans la même proportion que les votes valables.

dant plus de voix qu'aux législatives de 1981. Bien qu'il ne s'agisse que d'un nombre très réduit de suffrages, nous n'avons pas d'explication pour ce « meilleur » résultat européen par rapport au niveau atteint lors d'élections nationales.

Le *parti communiste* recule très nettement, passant de 5,06 % à 2,75 % et tombant nettement au-dessous de son résultat de 1981.

Le *parti socialiste* au contraire apparaît comme le net vainqueur du scrutin si l'on compare son résultat de 1984, soit 34,04 % à celui de 1979, 27,43 %. Il faut évidemment tenir compte du fait que le niveau de 1979 était particulièrement faible, mais le progrès du PS mesuré par rapport au résultat législatif avoisine cependant 2 %.

Le progrès du PS tant par rapport à 1979 qu'à 1984 est général en Wallonie, mais il est nettement moins prononcé dans le Hainaut que dans les autres provinces.

Si l'on définit la « gauche » comme représentée par les partis socialiste, communiste et d'extrême gauche, cette tendance représente 37,84 % du collège électoral français, en progrès de 3,36 % par rapport à 1979 et de 1,51 % par rapport à 1981.

Le *parti social chrétien* se trouve dans une situation ambiguë. Il recule de 1,77 % par rapport à son score de 1979, mais progresse néanmoins de 1,43 % par rapport à 1981. Les résultats sociaux chrétiens sont quasi partout en recul par rapport à 1979 et en progrès par rapport à 1981, néanmoins le recul est beaucoup plus net dans la province de Luxembourg où le niveau atteint en 1984 est quasi identique à celui de 1981.

Le *PRL* sort renforcé des élections européennes. Il gagne 5,54 % des voix par rapport à 1979 et 2,54 % par rapport à 1981 et apparaît tout à fait nettement comme deuxième parti du collège électoral français, creusant l'écart qui le sépare du *PSC*. Son résultat est très favorablement influencé par le score obtenu dans l'arrondissement de Bruxelles où il totalise 20,79 % des voix, contre 11,59 % en 1979 et 12,21 % en 1981. L'absence d'une liste *UDRT* aux élections de 1984, alors que cette formation totalisait 6,97 % des voix de l'arrondissement en 1981, explique sans doute une partie du succès du *PRL*. L'apport personnel de M. Nols complète le gain libéral. En Wallonie, au contraire, le *PRL* se retrouve soit à son niveau de 1981 (Hainaut et Luxembourg), soit au-dessous de celui-ci (Liège et Namur).

Les résultats du *FDL* et de *PWE* doivent faire l'objet d'une analyse conjointe puisque ces deux listes qui se présentaient séparément en 1984, sont les héritières de la liste unique *FDL-RW* de 1979 et de cette même

formation en 1981, mais à laquelle s'ajoutaient quelques autres listes wallonnes et francophones. En 1979, le FDF-RW totalisait 19,74 % des voix. En 1984, le FDF obtient 6,38 % et PWE, 2,32 %. Le recul est donc sévère puisqu'il atteint 11,04 %. Par rapport à 1981, la perte de l'ensemble FDF-PWE en regard du total du FDF-RW et des autres listes wallonnes et francophones atteint 3,26 %. Le recul est général mais par rapport à 1979, il est particulièrement net à Bruxelles et dans la province de Namur. Si l'on compare à 1981, la régression est la plus nette à Bruxelles et dans le Hainaut.

L'UDRT ne se présentait ni en 1979, ni en 1984, mais représentait environ 4,90 % des suffrages du collège électoral français lors des législatives de 1981. Il apparaît que les consignes d'abstention données par ce parti, n'ont été que très partiellement suivies et nous avons vu que l'absence de liste UDRT doit expliquer une part du succès libéral, notamment à Bruxelles.

Les *Ecologistes* apparaissent comme les troisièmes vainqueurs du scrutin. Ils passent de 5,14 % en 1979 et 6,30 % en 1981, à 9,85 % en 1984 et deviennent ainsi la quatrième force politique du collège français dépassant de loin les Communistes et les listes fédéralistes. L'avance écologiste est générale, mais particulièrement nette dans le Hainaut, à Liège et à Bruxelles.

Nous mesurons traditionnellement l'ampleur des variations électorales en calculant le taux de mobilité externe (5). Celui-ci atteint 16,86 entre les deux scrutins européens et 10,24 entre les élections de 1984 et celles de 1981. Ces taux peuvent être considérés comme élevés, surtout si l'on songe que le second est atteint après une période de deux ans et demi seulement.

## 2. Le collège électoral néerlandais.

Dans le collège électoral néerlandais, il a été déposé 3.917.109 bulletins dont 89 % de suffrages valables et 11 % de blancs et nuls. Ce dernier pourcentage est quasi identique à celui de 1979 et nettement supérieur à celui des élections législatives des dernières années. En Flandre, il apparaît donc que l'intérêt pour ces élections européennes n'a pas été plus grand qu'il y a cinq ans, ou que certains électeurs déçus par la politique gouvernementale — libéraux pour la plupart — se sont réfugiés dans l'abstention.

---

(5) Pour rappel : le taux de mobilité externe est la demi-somme des valeurs absolues des différences de pourcentages par rapport aux votes valables obtenus par les divers partis (ou groupes de partis) lors de deux élections successives.

Les listes *d'extrême gauche* recueillent 1,32 % des voix, et sont donc en très léger recul par rapport à 1979 et à 1981.

Il est symptomatique que depuis cinq ans, ces listes, fort marginales cependant, récoltent plus de suffrages que le parti communiste.

La liste *communiste*, en effet, continue à s'effondrer ne recueillant plus que 0,74 %, contre 1,18 % en 1979 et 1,33 % en 1981.

Le grand vainqueur du scrutin est, sans conteste, le *Socialistische Partij*, qui, avec 28,13 %, gagne 7,23 % par rapport à 1979 et 7,67 % par comparaison avec 1981. Avec un tel résultat, il est logique que le SP progresse partout, mais il est assez symptomatique que par rapport à 1981, ce parti gagne entre 7 et 8 % dans les quatre provinces flamandes et légèrement plus à Louvain tandis que dans l'arrondissement de Bruxelles le progrès se limite à 2,89 %. Avec 28,13 %, le SP n'est plus dépassé que de 4,40 % par le CVP, traditionnel premier parti de Flandre, alors que l'écart était encore de 11,56 % en 1981 et de 27,19 % en 1979.

Le CVP enregistre un profond recul (—15,56 %) par rapport à son résultat de 1979 et se maintient à un niveau à peine supérieur à celui de 1981. Il est correct de souligner que le résultat atteint en 1979 était particulièrement favorable au CVP, grâce notamment à l'apport de voix réalisé par M. Tindemans (983.600 voix) et que dès lors le recul enregistré en 1984 apparaît d'autant plus net. Il n'en reste pas moins que le maintien du CVP sous le niveau de 33 % ne peut pas être considéré comme favorable. Par rapport à 1981, le CVP recule dans le Limbourg et à Louvain, tandis qu'il progresse faiblement dans la province d'Anvers et un peu plus dans les deux Flandres.

Le PVV apparaît, lui aussi, comme perdant lors de ces élections. Si son recul se limite à 1,14 % par rapport à 1979, il atteint 7,14 % en comparaison avec 1981. Avec 14,19 % des suffrages, le PVV s'établit au troisième rang des partis du collège néerlandais recueillant à peine la moitié des voix du SP, alors qu'il dépassait légèrement ce dernier en 1981. Le recul libéral par rapport à 1981 est général dans tous les arrondissements flamands, avec les chiffres les plus élevés à Gand, Furnes et Ypres.

La *Volksunie* enregistre avec 13,91 % des voix un résultat supérieur à celui de 1979 (+ 4,20 %), mais inférieur à celui de 1981 (— 2,24 %). Ce parti semble, tant en 1984 qu'en 1979 attirer moins les électeurs pour un scrutin européen que pour les élections belges.

Le *Vlaams Blok* continue une lente progression. Il passe en effet de 1,04 % en 1979 à 1,83 % en 1981 et à 2,10 % en 1984.

**Elections européennes de 1979 et de 1984 et législatives de 1981**  
**Collège électoral néerlandais**

	1979	1984	1981
Bulletins déposés . . . . .	3.759.942	3.917.109	3.930.290
Votes valables . . . . .	88,92 %	89,00 %	92,57 %
Blancs et nuls . . . . .	11,08 %	11,00 %	7,43 %
1. Extrême gauche . . . . .	1,41 %	1,32 %	1,38 %
2. Communistes . . . . .	1,18 %	0,74 %	1,33 %
3. SP . . . . .	20,90 %	28,13 %	20,46 %
4. CVP . . . . .	48,09 %	32,53 %	32,02 %
5. PVV . . . . .	15,33 %	14,19 %	21,33 %
6. RAD . . . . .	—	—	1,28 %
7. Volksunie . . . . .	9,71 %	13,91 %	16,15 %
8. Vlaams Blok (1) . . . . .	1,04 %	2,10 %	1,83 %
9. Ecologistes . . . . .	2,34 %	7,08 %	3,88 %
10. Divers . . . . .	—	—	0,34 %

(1) En 1979 : Vlaamse Volkspartij.

Les *Ecologistes* (Agalev) progressent de 4,74 % par rapport à 1979 et de 3,20 % par rapport à 1981, c'est-à-dire dans une mesure quasi égale à leur avance dans le collège électoral français. Ils ne se hissent cependant qu'au cinquième rang des partis flamands, encore précédés par les listes fédéralistes, ce qui n'est plus le cas du côté français.

Tout comme pour le collège électoral français, le taux de mobilité externe peut être considéré comme élevé. Il atteint 17,23 entre 1984 et 1979 et 11,65 entre 1984 et 1981.

### 3. La répartition des sièges.

Les 11 sièges du collège électoral français se répartissent ainsi :

Parti socialiste . . . . .	5 sièges (+ 1)
PRL . . . . .	3 sièges (+ 1)
PSC . . . . .	2 sièges (— 1)
Ecologistes . . . . .	1 siège (+ 1)
FDF-RW . . . . .	— (— 2)

Les 13 sièges du collège électoral néerlandais sont attribués de la manière suivante :

CVP . . . . .	4 sièges (— 3)
SP . . . . .	4 sièges (+ 1)
PVV . . . . .	2 sièges (—)
Volksunie . . . . .	2 sièges (+ 1)
Ecologistes . . . . .	1 siège (+ 1)



Le mouvement des sièges traduit évidemment les variations des suffrages des diverses listes. Dans le collège électoral néerlandais, la perte de trois sièges sur sept apparaît comme sévère pour le CVP. Il faut souligner cependant que le dernier siège échappe d'assez peu à ce parti et est attribué à la Volksunie.

Dans le collège électoral français, les deux sièges qui étaient dévolus à la liste commune FDF-RW ne sont récupérés ni par le FDF, ni par PWE qui se présentaient séparément. Si ces deux formations avaient fait liste commune et si cette dernière avait obtenu le même nombre de voix que le FDF et PWE, il leur aurait été attribué un siège et le Parti socialiste aurait maintenu sa représentation antérieure de quatre élus.

#### 4. *Les votes de préférence.*

Une seconde caractéristique du scrutin qui a abondamment été soulignée est l'importance des votes de préférence. Ils représentent 54,5 % du total des votes valables dans le collège électoral français et 47,7 % dans le collège néerlandais. En 1979, les pourcentages étaient respectivement 48,1 % et 65,1 %. Le chiffre très élevé atteint en 1979 dans le collège néerlandais résultait du record établi par M. Tindemans avec 983.600 voix de préférence.

En 1984, un tel nombre n'a été atteint par personne puisque le candidat qui a recueilli le plus de suffrages personnels, M. Van Miert, totalise 496.063 voix.

Il faut évidemment rapporter le nombre de voix de préférence au nombre total de suffrages valables dans l'un ou l'autre collège et en outre comparer ce nombre au total des voix attribuées à la liste où figure le candidat. Il est en effet différent de se voir attribuer le même nombre de votes de préférence dans un collège comptant 3.486.000 votes valables ou dans un autre n'en totalisant que 2.239.000.

A cet égard, M. Van Miert reste en tête de peloton puisqu'il recueille 14,2 % des suffrages valables du collège néerlandais et 50,6 % des voix du SP. Le second candidat à attirer de forts pourcentages de votes de préférence est M. Happart (234.996 voix), qui totalise 10,5 % des votes du collège électoral français et 30,8 % des voix du PS. Ces deux candidats restent cependant en retrait de la performance de M. Tindemans de 1979, où les pourcentages correspondants étaient de 29,42 % et 61,17 %. Le même M. Tindemans, bien que candidat suppléant réalise la troisième performance en 1984, avec 9,7 % des votes néerlandais et 29,9 % des votes CVP. MM. Nols (92.969 voix) et Deprez (90.096) se situent un peu au-dessus de 4 % des votes du collège français, tandis que MM. De Gucht et Croux n'atteignent pas 3 % du collège néerlandais.

Une question importante est de savoir combien de ces votes de préférence proviennent d'électeurs qui n'auraient pas voté pour une telle liste, si le candidat en question ne s'était pas présenté. On ne peut évidemment à ce propos qu'avancer des hypothèses et il aurait fallu recourir à un sondage après le scrutin pour pouvoir les étayer. Nous croyons cependant qu'il faut distinguer le cas de personnalités qui se présentent sur « leur » liste, comme MM. Tindemans, Van Miert et Deprez et de candidats venus d'autres listes, comme M. Nols, ou entrés en lice pour la première fois comme M. Happart. L'apport extérieur de voix nous paraît devoir être plus élevé dans le cas des seconds que des premiers.

Il nous paraît en effet qu'il y a plus de non-libéraux qui ont voté pour M. Nols ou de non-socialistes pour M. Happart, que de non-sociaux-chrétiens ou de non-socialistes flamands qui ont choisi M. Tindemans ou M. Van Miert. De plus nous pensons que M. Nols a sans doute réalisé le plus grand apport extérieur de voix. En effet, sur les 92.969 voix de préférence, 66.534 ont été recueillies dans les huit cantons bruxellois et 14.155 dans le seul canton de Schaerbeek. M. Nols représente à lui seul 43,49 % des voix PRL des huit cantons et ses voix de préférence atteignent 11,81 % des votes valables de ces huit cantons. Le PRL d'autre part progresse dans ces cantons de 12,01 % par rapport à 1979 et de 11,35 % par rapport à 1981. Quand on sait que le recul du FDF par rapport à 1981 est de 6,40 % et que l'UDRT, qui ne se présentait pas en 1984 obtenait 8,70 % des voix en 1981, on ne peut que penser que M. Nols aura très largement glané des voix non-libérales, mais dans la seule région où sa popularité est grande : l'agglomération bruxelloise.

Certes, le PS progresse dans les arrondissements où M. Happart est le plus connu, ceux de la province de Liège, mais d'une part les progrès sont beaucoup plus modérés que ceux du PRL à Bruxelles et en second lieu, ils sont inférieurs aux gains socialistes dans d'autres régions. S'il est certain que la présence de M. Happart a, soit apporté des suffrages, soit empêché des électeurs de voter pour d'autres listes (PWE par exemple) nous pensons néanmoins que l'apport extérieur n'est pas égal à celui réalisé par M. Nols en faveur du PRL.

### **B. L'évolution des familles politiques en longue période.**

Les partis politiques ont subi de telles variations de leurs résultats électoraux depuis le grand bouleversement de 1965 (6) qu'il n'est pas

---

(6) Marqué par le succès libéral (PLP) et le profond recul social chrétien et socialiste.

inutile de situer le niveau de chacun d'eux tel qu'il ressort du scrutin européen. Comme l'évolution n'est pas identique pour les trois régions, nous ferons l'analyse séparément pour chacune d'entre elles.

### 1. *Les cantons wallons.*

Dans les cantons wallons, le recul *communiste* se poursuit. Ce parti ne recueille plus aujourd'hui que 3,02 % des voix alors qu'il atteignait encore 9,55 % en 1965 et qu'il avait représenté jusqu'à 21,68 % en 1946.

Le *parti socialiste* réalise avec 38,4 % un de ses meilleurs résultats depuis 1965. Il frôle en effet son résultat de 1977 (38,71 %) mais ne retrouve cependant pas les niveaux d'avant 1961 et demeure assez loin de son maximum d'après-guerre (49,97 % en 1954, y compris sa part dans les cartels libéral-socialiste de l'époque).

Le *parti social chrétien* avec 21,43 % des voix obtient un pourcentage très moyen par rapport à ses résultats des vingt dernières années (maximum : 26,94 % en 1978 et minimum 19,56 % en 1981) et est très en retrait par rapport à son maximum de 1950 : 32,91 %.

Le *parti réformateur libéral*, avec 21,27 % se situe nettement au-dessus des minima des dernières années : 15,05 %, mais ne retrouve pas son maximum de 1968 : 26,68 %.

Les listes fédéralistes *FDF* et *PWE* totalisent 5,34 % ce qui signifie un effondrement par rapport au sommet de 1971, où le Rassemblement Wallon atteignait 21 % des voix.

Les *Ecologistes*, enfin, continuent leur constante progression en rassemblant 9,42 % des votes valables, contre 6,15 % en 1981 et 0,71 % lors de leur première présentation en 1977.

### 2. *Les cantons flamands.*

Les *Communistes* ne représentent plus que 0,73 % des votes des cantons flamands. Ils avaient totalisé jusqu'à 5,49 % en 1946.

Le *Socialistische Partij* réalise avec 28,24 % des voix l'un de ses plus beaux scores de toute l'histoire électorale belge. Le maximum du BSP en 1954, se situait en effet à 30,11 % des voix. Le SP est donc nettement plus près de son maximum historique que le PS.

Le *CVP* au contraire, avec 32,40 % des voix, est dans le creux de la vague et s'il dépasse de 0,31 % le niveau le plus bas atteint en 1981,

il demeure loin de tous les résultats postérieurs à 1965 et fort en retrait par rapport à son maximum d'après-guerre : 60,37 % en 1950.

Le PVV a subi en 1984 un profond recul qui le ramène à 14,26 % des suffrages, soit au niveau le plus bas depuis 1965 (maximum 21,29 % en 1981) mais encore au-dessus de ceux du parti libéral antérieur au PLP qui se situaient entre 8 et 13 % depuis 1946.

La *Volksunie* est en recul par rapport à 1981, et se situe à un niveau moyen de la période 1965-1984. Si on y ajoute les voix du Vlaams Blok, on constate cependant que le recul des fédéralistes flamands par rapport à leur maximum de 1971 (18,77 %) n'est que de 3,09 % sans commune mesure avec le résultat de leurs homologues wallons.

Les *Ecologistes* totalisent 7,20 % des suffrages, contre 4,01 % en 1981 et 2,32 % en 1979.

### 3. Les cantons bruxellois.

Dans les huit cantons bruxellois, les variations ont été plus grandes encore que partout ailleurs depuis vingt ans.

Si les *Communistes* y régressent comme partout, les *Socialistes*, selon qu'ils sont francophones ou flamands y connaissent des évolutions divergentes. Le PS se retrouve avec 12,87 % des voix, fort proche de son minimum historique (10,24 % aux européennes de 1979), tandis que le SP avec 5,39 % progresse régulièrement depuis sa création en 1968 (Rode Leeuwen : 2,32 %).

Ensemble, les *Socialistes* totalisent 18,26 % ce qui les laisse fort en deçà de leur maximum de 1954 : 45,07 %.

Les *Sociaux chrétiens* restent fort proches de leurs bas niveaux de 1979 et de 1981. Avec 9,09 % pour le PSC et 7,42 % pour le CVP, ils sont, eux aussi, fort en retrait par rapport à leur maximum de 1950 : 34,68 %.

Le PRL réalise une percée remarquable, passant de 15,82 % en 1981 à 27,17 %. Nous avons déjà indiqué que nous pensons qu'elle est largement due à l'apport personnel de M. Nols. Il n'en demeure pas moins que ce résultat est le meilleur depuis de longues années. Si on y ajoute les 3,76 % des voix recueillies par le PVV on atteint 30,93 %, ce qui se situe fort près du record réalisé par le PLP en 1965 (33,45 %).

Le FDF cesse d'être le premier parti de Bruxelles et avec 16,15 % des votes valables, il se situe à moins de la moitié de son maximum de 1978 : 35,45 %. Quant à la *Volksunie*, elle recueille avec 4,09 % un

nombre de voix se situant aux alentours de la moyenne de la période 1965-1984.

Les *Ecologistes*, enfin, sont en progression constante et avec 10,01 %, ils obtiennent un résultat supérieur à celui atteint en Flandre et en Wallonie.

#### 4. L'ensemble du pays.

Pour l'ensemble du pays, les résultats des familles politiques sont les suivants en 1984.

<i>Socialistes</i> %	<i>Sociaux chrétiens</i> %	<i>Libéraux</i> %	<i>Sous-total</i> %	<i>Communistes</i> %	<i>Partis communautaires</i> %	<i>Ecologistes</i> %	<i>Autres</i> %
30,44	27,42	18,08	75,94	1,53	13,15	8,18	1,20

Les *Socialistes* apparaissent comme la première force politique du pays. Recueillant 30,44 % des suffrages, ils dépassent les *Sociaux chrétiens* de plus de 3 %. Cette situation est très rare dans l'histoire électorale belge. Elle ne s'est réalisée qu'en 1925 (record historique des *Socialistes*) et en 1936 suite à la perte imposée par Rex au Parti catholique.

Les *Libéraux* qui s'étaient rapprochés des deux grandes familles politiques belges, voient à nouveau l'écart se creuser. Avec 18,08 %, ils sont très nettement au-dessous des *Socialistes* et des *Chrétiens*.

Ensemble, les *trois familles traditionnelles* totalisent 75,94 % des voix, soit plus qu'en 1981, mais beaucoup moins qu'avant la percée des listes fédéralistes (maximum : 95,21 % en 1950).

Les *partis communautaires* continuent leur recul et avec 13,15 % se situent sous le niveau de 1981 (15,64 %) et très en retrait par rapport à leur maximum absolu (22,34 % en 1971).

Les *Ecologistes* représentent aujourd'hui 8,18 % des voix, alors qu'ils n'apparaissent qu'en 1977.

#### Conclusions générales.

Marquées par un taux de participation inférieur à ceux généralement rencontrés lors d'élections législatives, caractérisées par une proportion croissante des votes de préférence, les élections du 17 juin 1984 se placent beaucoup plus dans une optique nationale qu'européenne.

Les partis de la majorité sociale-chrétienne-libérale ont-ils lieu de se féliciter ou non du score de leurs listes ? La question mérite une réponse nuancée. Au niveau du pays et donc pour l'ensemble des quatre partis représentés au Gouvernement, le recul est de 2,45 % par rapport au résultat de 1981.

Ce n'est ni un désaveu cinglant ni un satisfecit très net. C'est, après deux ans et demi d'exercice du pouvoir, un résultat moyen. Il n'est cependant pas très satisfaisant lorsqu'on y regarde de plus près. En région flamande, le recul du PVV est sévère et comme le CVP n'avance que très faiblement par rapport à 1981, la perte des deux partis de la majorité atteint 6,72 %. A Bruxelles, l'avance des quatre partis qui soutiennent le Gouvernement est de 9,89 %, mais l'apport de M. Nols et surtout l'absence d'une liste UDRT expliquent en partie cette progression et il n'est pas certain qu'elle se répéterait à un prochain scrutin législatif. En Wallonie enfin, les deux partis au pouvoir se défendent mieux, puisqu'ils progressent de 1,37 %, tandis que les progrès écologistes et socialistes trouvent leur origine non dans un recul de la majorité mais dans un profond échec des Communistes d'une part, des listes fédéralistes de l'autre. Ce résultat mitigé pour les partis au pouvoir rend aléatoire un pronostic quant au résultat de futures élections législatives. Il nous paraît cependant que certains mouvements ont été suffisamment nets ou ont continué une tendance amorcée avant 1984 pour que l'on puisse s'attendre à leur persistance ou à leur amplification. Il nous étonnerait fort que le recul des Communistes et des listes fédéralistes wallonnes et francophones et l'avance des Ecologistes ne se reproduisent pas au prochain scrutin. Il est très probable aussi que le SP se retrouvera à un niveau nettement supérieur à celui de 1981 et nous ne nous attendons guère à de fortes variations du résultat des listes fédéralistes flamandes. Pour ce qui est du score des partis de l'actuelle majorité et du parti socialiste — dont le redressement par rapport à ses niveaux de 1979 et de 1981 devrait se retrouver au prochain scrutin — il dépendra cependant en grande partie des événements qui marqueront la fin de l'actuelle législature et peut-être même de la situation économique, sociale et financière du pays à la date de la consultation électorale.

#### **Summary : Analysis of the European election of 1984 (Belgium).**

*The European election which took place on June 17, 1984 must be seen in a more national than European context. Compared with previous general elections, the turn-out was generally lower and individual candidates polled a larger number of votes.*

*Ought the Christian Democrats and Liberals, who make up the ruling coalition, be pleased about their respective results? A careful approach is required to answer that question. For the country as a whole, the four governing parties lost 2.45 % of their share of the vote in relation to the 1981 general election.*

*This cannot be seen either as a massive repudiation or as a very satisfactory result. After two and a half years in power, this can be regarded as an average performance. However, if one takes a closer look at it, the result cannot be said as being very satisfying. In Flanders, the Liberals suffered a severe setback whereas the level of support for the Christian Democrats was only fractionally higher than in 1981. Between them, the two governing parties lost 6.72 % of the votes. In Brussels, the four ruling parties gained 9.89 %. This is partly due to two factors: the votes polled by Mr. Nols and, more importantly, the fact that no UDRT candidate stood in the election. It is not at all certain that a similar result would be recorded at a general election. Finally, in Wallonia, the two governing parties put up a good fight and gained 1.37 % of the votes whereas the Socialists and the Green movement made gains not because the ruling parties suffered a defeat but because of the considerable losses both by the Communist Party and by the nationalist parties.*

